



Critères d'attribution de la cave liée à un logement

Par **jodimmo**, le **01/08/2012 à 14:49**

BONJOUR,

ALORS QUE JE SUIS LOCATAIRE DE L'APPARTEMENT LE PLUS GRAND DANS UN BATIMENT DONT LE BAILLEUR EST LA SEMIDEP, LE GARDIEN, LORS DE L'ENTREE DANS LES LIEUX, M'A FAIT VISITE ET ATTRIBUE A MON INSU, LA CAVE N°3 LA PLUS PETITE ET POURTANT, LA CAVE LA PLUS GRANDE QUI PORTE LE MEME N° QUE MON APRT. LE N°1, M'A ETE OCCULTEE. UNE PLUS ANCIENNE LOCATAIRE M'A INFORMEE QUE JE N'OCCUPAIT PAS LA VERITABLE CAVE QU'OCCUPAIT L'EX LOCATAIRE DU N°1.

SUR QUOI DOIS JE ME BASER POUR RECUPERER MA VERITABLE CAVE SACHANT QUE LE GARDIEN M AVAIT DEJA FAIT SIGNER L ETAT DES LIEUX A MON DESAVANTAGE SUR LA QUESTION.

MERCI D AVANCE.

Par **cocotte1003**, le **01/08/2012 à 15:24**

bonjour, si vous avez signé le bail avec un numéro précis, vous ne pouvez rien faire pour avoir celle qui est plus grande même si elle était avant avec le logement, cordialement